

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

Délibération n° 2022-14 CR du 29 mars 2022

Avis sur une demande de prise en charge d'une mission du CEDETE au Sénégal après annulation (point 4 de l'ordre du jour)

VU l'article L712-6-1 du Code de l'éducation ;
 VU les statuts de l'Université ;
 VU la délibération de la Commission Recherche du 29/03/2022

Exposé de l'avis :

Mme Geneviève PIERRE, directrice du laboratoire CEDETE, sollicite une aide pour la prise en charge d'une mission de 3 000€ après annulation de cette mission en décembre 2021 suite à la note de la DGS du 8 décembre 2022 concernant l'évolution des contraintes sanitaires dont l'annulation des transports hors Europe.

Il est proposé d'accorder une aide de 3000€ pour la prise en charge de cette mission :

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	20
Membres présents :	21
Membres représentés :	5
Total :	26

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 29/03/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline ANDREAZZA

Présidente CAc	X	DGS	X	Rectorat	X
VPCA	X	DRH		SAJ	X
VPCR	X	DAF			
VPCFVU		Agent Comptable			
VP délégué aux « Moyens »					